



Mariage prévu en Suisse

01.06.2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

- Formulaire: Demande en vue de mariage, doit être rempli au guichet de l'ambassade.

Pour la personne de nationalité ou domiciliée suisse:

- copie du certificat relatif au domicile actuel en Suisse
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

Pour la personne de nationalité étrangère :

- acte de naissance original délivré par le "Civil Status and Passport Department"
 - a) Confirmation de l'état civil „Certificate of Personal Record“: délivré par le „Civil Status and Passport Department“
 - b) acte de divorce Acte de divorce original délivré par le „Civil Status and Passport Department“
 - c) certificat de décès original délivré par le „Civil Status and Passport Department“
- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable
- Extrait du casier judiciaire "Original Non-Conviction Certificate"
- Preuve de compétences linguistiques (au minimum niveau A1) dans la langue parlée au futur lieu de domicile en Suisse

Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- acte de naissance original avec filiation des parents
- acte officiel original établissant le lien de filiation ou la reconnaissance de paternité
- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable

Pour les éventuels enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- copie de l'acte de naissance
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et **ne doivent pas être datés de plus de six mois**. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Pour prendre résidence en Suisse :

En plus des documents mentionnés dans la liste, il faut remplir et joindre au dossier le formulaire de visa en **trois exemplaires (Formulaire D - long séjour)**, passeport jordanien, **original + trois copies et 3 photos passeport identiques**. (Le passeport doit être établi depuis moins de 10 ans, contenir au minimum deux pages vides et avoir une validité de trois mois minimum).

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être accompagné d'une traduction officielle effectuée par un office reconnu.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

Ministry of Foreign Affairs and Expatriates

Queen Alia Airport Street
PO Box 35217
11180 Amman
Jordan

Interprète

Si le/la requérant(e) ne maîtrise pas suffisamment une langue officielle suisse pour remplir les formulaires, l'accompagnement d'un traducteur officiel reconnu est obligatoire. Celui-ci ne peut pas être un membre de la famille.

Emoluments

Les émoluments pour cette procédure préparatoire se montent à: CHF 310.— (avec le Visa : CHF 394. —) en monnaie locale (JOD) au moment du dépôt de la demande (contre quittance).